



Négociations sur la filière administrative et les DSGJ : la FAQ de l'UNSa SJ mai 2024

Compte tenu du silence absolu de notre administration sur la question de la revalorisation de la filière administrative au sein de la Direction des Services Judiciaires, l'UNSa SJ vous propose de faire un point d'information sur les actions qu'elle mène.

Quelle est la date prévue pour le début des travaux ?

Malgré une entrée en négociations sur la revalorisation de l'ensemble des métiers de greffe signée le 13 juillet 2023, nous n'avons toujours aucune information sur le début des travaux relatifs à l'entrée en négociation pour la filière administrative.

Nous n'avons pas davantage reçu de pistes de propositions de la part du Directeur des Services Judiciaires au profit des DSGJ ! Ni aucun retour en réponse à celles que nous lui avons transmises le 27 mars dernier d'ailleurs !

L'UNSa SJ a donc ouvertement interpellé le Directeur des Services Judiciaires sur cette question prioritaire **le 13 mai 2024 (cf PJ)**.

Quel bilan de la réunion du 25 mars sur la gouvernance des juridictions ?

Contre l'avis de toutes les organisations syndicales signataires du protocole d'accord d'octobre 2023 sur la filière juridictionnelle, le Directeur des services judiciaires a souhaité réunir les quatre conférences de magistrats, les services de la DSJ et l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires et de magistrats pour aborder la question de la gouvernance des juridictions, ainsi que la place et de l'avenir des Directeurs des Services de greffe Judiciaires au sein du collectif de travail judiciaire. L'UNSa SJ était opposée à cette « grand-messe », les négociations sur la filière administrative devant être exclusivement menées selon nous par les organisations syndicales, représentantes élues des agents du greffe concernés. Cette réunion qui s'est tenue le 25 mars dernier a, sans surprise, permis de faire un constat partagé : le malaise des directeurs de greffe et des DSGJ est une réalité et chacun souhaite en sortir.

Quelles sont les propositions majeures de l'UNSa SJ ?

L'UNSa SJ milite tout d'abord pour que le corps des DSGJ reste un corps spécifique de la DSJ. Nos collègues ont fait le choix de passer ce concours plutôt que celui d'attaché. Leur disparition au profit des corps communs ne serait pas un apport et priverait le Ministère de la Justice d'une parfaite connaissance du milieu et des contraintes judiciaires. Nous nous opposons donc aux propositions visant à fondre les DSGJ avec le corps des attachés, d'autant que la grille indiciaire des DSGJ reste plus valorisante.

Nous proposons un élargissement conséquent des perspectives de carrière afin qu'un maximum de DSGJ puissent accéder aux grades supérieurs (HEA, HEBbis, HEC et jusque HED), pour l'instant accessibles par une minorité seulement jusqu'au Bbis. **C'est un débouché en catégorie A+.**

Nous proposons de structurer la filière administrative autour du DG avec la création de pôles afin que chaque DSGJ placé à leur tête puisse se voir reconnaître un domaine de compétences qui lui soit propre (RH, immobilier, informatique, scellés, statistiques...). Il s'agira non seulement de venir au soutien du DG, mais surtout de clarifier le rôle et les missions des DSGJ dans un souci d'efficience mais aussi de leur permettre de se prévaloir d'une technicité et d'une responsabilité qui soient propres à chacun d'eux et qui pourront être valorisés au tout long de la carrière.

La question du devenir et de la reconnaissance des DSGJ passe par leur rôle et leur positionnement en juridiction, à l'instar de ce qui existe dans les SAR.

Pourquoi l'UNSa SJ propose que le DDARJ devienne l'autorité évaluatrice des DG à la place des chefs de juridiction ?

Pour les mêmes raisons que nous avons toujours défendu la nomination d'un DSGJ au poste de directeur de l'ENG, nous défendons l'idée que l'autorité hiérarchique des DSGJ et des DG doit appartenir à la filière administrative. Qui de mieux placé qu'un personnel de greffe exerçant au sein de la filière administrative pour évaluer les missions et les contraintes d'un de ses pairs ?

Par ailleurs, il ressort de nos échanges avec les DSGJ, et les DG, que leur malaise provient de leur difficulté à trouver leur place en juridiction (entre les agents qui expriment leurs contraintes juridictionnelles et les chefs de juridiction qui les évaluent au regard de leurs attentes pas toujours en adéquation avec les pratiques ou moyens administratifs). Il nous semble donc opportun et sain de dissocier l'autorité judiciaire qui fixe la feuille de route et l'objectif judiciaire de celle qui évalue la qualité du travail administratif fourni, au vu des moyens alloués.

Quel est le positionnement l'UNSa SJ quant aux demandes relayées par le collectif dit « les DSGJ désabusés »

- S'agissant du basculement des DSGJ dans la catégorie des A+, comme indiqué précédemment, nous y sommes favorables et nous y travaillons en demandant une modification du COJ afin que leur responsabilité puisse être institutionnalisée et donc reconnue statutairement.
- S'agissant des demandes indemnitaires : l'UNSa SJ a porté au printemps 2023 les revalorisations indemnitaires versées depuis l'été dernier (augmentation de l'IFSE suite aux mesures de convergence, revalorisation du CIA, révision quadriennale). L'UNSa SJ est la seule organisation syndicale à avoir saisi les juridictions contentieuses pour les directeurs ayant réalisé le grade principal avant le 1^{er} janvier 2019, ce qui a poussé la DSJ à accepter la régularisation de leur IFSE depuis 2023 (25 % versés en 2023, le solde sera versé avant l'été 2024, il est d'ores-et-déjà budgété au PLF 2024). Nous continuons la procédure pour réclamer l'arriéré antérieur à 2023.

- S'agissant du paiement des heures supplémentaires et de l'absence de mobilité d'un agent de catégorie A qui prend de l'avancement (seules les catégories C et B n'étant pas assujetties à cette mobilité) : ces demandes ne sont pas possibles en l'état du droit positif de la Fonction Publique, elles ne peuvent donc pas rentrer dans le cadre de négociations avec la DSJ. Les greffiers A juridictionnels ne pourront d'ailleurs plus se voir payer leurs heures supplémentaires (mais avec un gain substantiel indiciaire en contrepartie). Une telle mesure serait à négocier au niveau supérieur, en interministériel à la Fonction Publique. Par ailleurs, notre organisation syndicale se bat pour rappeler à la DSJ sa responsabilité à faire respecter la durée légale du travail au regard des trop nombreuses heures supplémentaires qui épuisent physiquement les agents investis.
- S'agissant de l'arrêt de la prise en compte de la durée de la formation à l'ENG dans le calcul de la durée de services effectifs, l'UNSa SJ a saisi par écrit la SDRH dès le 1^{er} juin sur cette question qui est toujours un point de vigilance que nous suivons avec attention (il n'y a donc pas « d'indifférence la plus totale »).
- L'UNSa SJ demande déjà la réduction de la durée de la carrière, une augmentation indiciaire des échelons intermédiaires dans le cadre de la grille actuelle, une forte augmentation du nombre de DSGJ aux grades supérieurs (HEA, HEB, Bbis, HEC et HED), une révision des groupes RIFSEEP.

Nous ne sommes pas opposés à étudier un élargissement de l'attribution de la NBI, et une possibilité d'allègement des conditions d'accès au grade de directeur principal et HC : les réflexions de chacun viennent bien sûr nourrir nos propres travaux.

Est-ce que l'accession à la catégorie A pour les greffiers va porter préjudice aux DSGJ ?

Pas pour l'UNSa SJ. Les avancées obtenues par les C faisant fonction et par les greffiers n'enlèvent rien aux DSGJ. L'exercice des missions juridictionnelles des DSGJ (résiduelles) était déjà, dans les faits, très majoritairement délégué aux greffiers. Notre objectif est de valoriser toutes les catégories de personnel, sans exception. La difficulté réside dans notre capacité à trouver des projets qui s'inscrivent dans le droit positif de la Fonction Publique, qui soient réalisables dans le contexte budgétaire tendu qui nous est opposé et malgré un contexte politique peu favorable aux fonctionnaires. Nous nous battons pour le collectif de travail porté hiérarchiquement par les DSGJ, et cette responsabilité mérite une valorisation à la hauteur de leur mobilisation et de leur engagement.

Que répond l'UNSa SJ à ceux qui considèrent que leurs propositions sont indigentes et méprisantes ?

Il est toujours difficile d'obtenir une adhésion unanime à un projet global de modernisation et de valorisation d'un corps de métier. La diversité syndicale permet à chacun, selon sa sensibilité et sa vision de l'avenir, de pouvoir répondre à des aspirations différentes. Nous n'avons pas de doutes que ceux qui ne se retrouvent pas dans notre projet, trouveront une proposition auprès de l'administration ou d'autres organisations syndicales. L'UNSa SJ fait son maximum pour que tous les personnels de greffe puissent bénéficier d'une revalorisation, c'est le choix fait par tous les représentants syndicaux qui sont investis pour défendre le collectif de travail, bien souvent en plus de leurs missions en juridiction. Elle veille aussi à rester fidèle au rapport d'orientation, voté par ses adhérents qui lui ont donné mandat à cet effet. L'UNSa SJ a fait le choix de communiquer au plus large ses propositions pour que chacun puisse se faire une idée claire sur les différentes communications syndicales !

Les élus UNSa SJ